

**RELEVÉ DE
DÉCISIONS DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU
6 OCTOBRE 2025**

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires et suppléants
présents : 26
Procurations : 5

Nombre de votants : 31

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Ludovic ROHART, Luc MONNET, José DUHAMEL, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Ont donné pouvoir :

Bernard CHOCRAUX, procuration à Michel DUPONT

Benjamin DUMORTIER, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS

José ROUCOU, procuration à Sylvain CLEMENT

Régis BUE, procuration à Bernadette SION

Absents excusés :

Olivier VERCUYSSSE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Thierry LAZARO

Secrétaire de séance : Michel DUPONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020.

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

ENVIRONNEMENT

➡ ***DELIBERATION BC_2025_024 - Octroi d'une subvention à l'association CAT NAT Wannehain***

L'association CAT NAT WANNEHAIN agit en faveur de la défense des sinistrés en matière de retrait gonflements argileux. Par ses actions, elle contribue à améliorer la connaissance autour du système de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour aider l'association à continuer ses actions, la Communauté de communes Pévèle Carembault souhaite verser une participation financière de 1 500 euros à l'association CAT NAT Wannehain.

DECISION (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ *D'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association CAT NAT WANNEHAIN.*
- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.*
- ➔ *D'imputer la dépense sur la fiche 243 009.*

CULTURE

➡ ***DELIBERATION BC_2025_025 - Octroi de subventions labellisées aux associations 2025***

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

En 2025, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs événements labellisés :

- **Coutiches en Fête de Coutiches pour Les Costiciades** les 13 et 14 septembre 2025. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 20 700 € ;
- **Gondécourt Ensemble de Gondécourt pour la 147**, le 22 novembre 2025. Il s'agit d'une course à pied nocturne à la frontale qui réunit 1 500 coureurs et supporters. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 26 260 €.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces associations pour leurs événements labellisés.

DECISION (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des évènements labellisés :*

- 2 000 € en faveur de Coutiches en Fête de Coutiches pour *Les Costiciades* ;

- 2 000 € en faveur de Gondécourt Ensemble de Gondécourt pour *La 147* ;

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.*



DELIBERATION BC_2025_026 - Octroi de subventions exceptionnelles aux associations 2025

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « exceptionnelles ».

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé une demande :

- Le Moulin de Vertain de Templeuve-en-Pévèle pour son événement La Fête du Moulin de Vertain du 15 juin 2025 (budget prévisionnel de 3 993 €) : favorable
- Pévèle Athlétisme Carembault de Phalempin pour l'organisation du Forestrail le 16 novembre 2025 (budget prévisionnel de 27 500 €)
- Les courses nature de Bourghelles pour l'organisation des Courses nature de Bourghelles le 5 octobre 2025 (budget prévisionnel de 17 816 €)
- Pévèle Zéro déchet et développement durable de Pont-à-Marcq pour l'organisation du Festi'troc à Barchy le 20 septembre 2025 (budget prévisionnel de 1 664 €)

DECISION (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *De voter les subventions suivantes, dans le cadre des subventions exceptionnelles :*

- . 1 500 € en faveur de l'Association *Le Moulin de Vertain de Templeuve-en-Pévèle pour La Fête du Moulin de Vertain* ;
- . 2 000 € en faveur de l'Association *Pévèle Athlétisme Carembault de Phalempin pour la course Forestrail* ;
- . 1 500 € en faveur de l'Association *Les courses nature de Bourghelles pour les Courses nature de Bourghelles* ;
- . 500 € en faveur de l'Association *Pévèle Zéro déchet et développement durable de Pont-à-Marcq pour le Festi'troc à Barchy*.

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces*

dossiers.

SPORTS

➡ ***DELIBERATION BC_2025_027 - Octroi de subventions 2025 pour événement Sport de Haut Niveau - Criterium O Tour des Dames à Orchies***

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de Communes Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs de haut niveau ainsi qu'aux associations organisant des événements sportifs de haut niveau.

L'association « Courses et Criteriums des Hauts de France » de Seclin organise le Criterium féminin « Ô Tour des Dames » à Orchies le 15 septembre 2025, course cycliste à laquelle des coureuses du Tour de France participent. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 13 800 €.

Après étude du dossier, il est proposé d'octroyer une subvention à l'association,

DECISION (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ *De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre de la pratique du sport de « haut niveau » :*
 - 2 000 € en faveur de l'Association « Courses et Criteriums des Hauts de France » de Seclin pour l'organisation du Criterium cycliste féminin « Ô Tour des Dames » à Orchies le 15 septembre 2025.
- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*